

## **INFORMATIONS SUR LE CONTRAT DOCTORAL POUR LA PRÉPARATION D'UNE THÈSE**

Le contrat doctoral est un salaire versé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD) afin de permettre au doctorant qui en bénéficie de se consacrer pleinement à ses travaux de recherche pour la préparation de sa thèse.

### **Le contrat doctoral est attribué pour 3 ans.**

- Le service du doctorant contractuel peut être exclusivement consacré à la préparation du doctorat, - ou à assurer en sus de sa recherche des tâches de valorisation, de diffusion de la recherche ou d'enseignement.

### **Conditions :**

- 1- Aucune condition d'âge, ni de nationalité.
- 2- Être titulaire d'un **Master recherche attestant d'une formation universitaire en méthodologie de la recherche** mention TB obtenu l'année de la candidature au Contrat Doctoral.

### **Textes de référence :**

Décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche.

### **Procédure :**

**L'ED APESA met chaque année au concours quatre contrats doctoraux.** Ces quatre contrats doctoraux de l'ED sont accordés à l'issue d'un concours ouvert en juin à tous les étudiants de Master 2 Recherche.

Les membres de la commission des thèses organisent deux jurys de sélection, pratique et théorique :

- 1- Pratique : Création-Recherche en Arts plastiques, Design pratique
- 2- Théorique : Cinéma, Design, Esthétique et Études culturelles.

**Calendrier :**

**Une fiche** est à télécharger sur le site de l'École doctorale et à compléter. Le dossier de candidature est à envoyer par e-mail au **plus tard le 15 juin 2024** à l'ED. **Le dossier de candidature doit comprendre :**

- la fiche complétée avec **avis motivé du directeur/de la directrice de recherche pressenti.e**, - un projet de thèse (5000 signes),
- un relevé de notes,
- un CV,
  
- un dossier artistique pour le contrat doctoral en Création-recherche.

Les étudiant.e.s d'Arts plastiques ou de design pratique, qui auront été pré-sélectionné.e.s, devront exposer leurs travaux et présenter leur projet de recherche devant un jury composé de directeurs.trices de recherche. Une salle leur sera attribuée pour l'exposition de leurs travaux. Cette présentation aura lieu **le jeudi 27 juin 2024**.

**Les résultats seront publiés sur le site de l'ED APESA début juillet.**